

## NOUVEAU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE, QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS LE 20 MAI 2018 ?

Depuis le 20 mai 2018, les centres de contrôle technique appliquent la nouvelle directive européenne CE 2014/45. Cette directive concerne également les poids lourds (véhicules de plus de 3,5 tonnes). Le numéro 1 mondial du contrôle technique, DEKRA Automotive, dresse un premier bilan après plus de 2 mois de mise en vigueur de cette directive.

Les principales évolutions de ce nouveau contrôle technique concernent les points de contrôles passés aujourd'hui à 133 vs 123 et les défauts, appelés désormais défaillances, relevés à 610 vs 410. Ces défaillances sont segmentées selon trois niveaux :

▪ **Défaillances mineures : au nombre de 140 et de 165 pour les poids lourds**

Le véhicule peut continuer à rouler. Il doit être réparé sans obligation de contre-visite. Pas de danger sur la sécurité ou l'environnement.

▪ **Défaillances majeures : au nombre de 341 et de 413 pour les poids lourds**

Le véhicule peut continuer à rouler. Un délai de 2 mois est laissé pour réaliser les réparations et présenter le véhicule pour une contre-visite. Danger possible sur la sécurité et l'environnement.

▪ **Défaillances critiques : au nombre de 129 et de 156 pour les poids lourds**

Le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour du contrôle. Une contre-visite est à réaliser dans un délai de 2 mois. Danger immédiat sur la sécurité et l'environnement.

Exemples de principales défaillances critiques :



Corde visible sur un pneumatique ou profondeur d'au moins une rainure inférieure à 1,6 mm



Jante fêlée.



Plusieurs fissures sur le pare-brise, dans la zone de balayage des essuie-glaces.

▪ **Tableau des principales défaillances critiques :**

Libellé	Défaillance	%
PNEUMATIQUES	Corde visible ou endommagée	12%
PNEUMATIQUES	La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences	10%
EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT	Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite	10%
ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP)	Aucune source lumineuse ne fonctionne	8%
PERTES DE LIQUIDES	Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave.	4%
ROTULES DE SUSPENSION	Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée	4%
GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS	Usure excessive (marque minimale non visible)	3%
PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE	Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté	3%

Il est à noter que la contre-visite d'un véhicule présentant des défaillances critiques ou majeures pourra être levée en plusieurs fois. Exemple :



« Ce renforcement du contrôle technique évalue plus finement les risques afin de renforcer la sécurité routière et la protection de l'environnement, thèmes pour lesquels le groupe DEKRA est fortement engagé depuis de nombreuses années » souligne Karine Bonnet, Présidente du Réseau Contrôle Technique France, Directrice Générale Adjointe Marketing et Ventes de DEKRA Automotive SAS.




Ces évolutions aboutissent à un durcissement notable des constats et augmentent le nombre de points pouvant mener à une contre-visite :

- 77 à 79% des défaillances constatées mènent à une contre-visite.
- 69 altérations sont basées sur un risque potentiel et donc sur une défaillance qui pourrait intervenir après un contrôle. Elles débouchent toutes sur une contre-visite.
- Les indications données par le Ministère pour chaque altération ne sont pas exhaustives, le contrôleur et sa compétence technique sont donc mis au centre d'analyse des risques.

- En cas de mise en contre-visite pour des défaillances relatives à la direction, au freinage, aux essieux ou à la suspension, c'est l'ensemble de la fonction concernée qui devra être contrôlée intégralement.
- Le contrôle nécessite un passage aux bancs plus systématiques. Par exemple, lors d'une contre-visite pour une rotule de demi-train avant :
  - Avant le 20 mai : seuls les demi-trains avant étaient contrôlés
  - Depuis le 20 mai : vérification de l'ensemble des trains roulants, amortisseurs, ressorts avant et arrière, plus un contrôle sur le banc de suspension.

Toutes ces évolutions entraînent donc un allongement de la durée de réalisation de la contre-visite dans les centres.

Présentation des taux par résultat des contrôles techniques sur 171 193 contrôles VL et 13 455 contrôles PL\* :

	VL	PL
	76,6 %	78,7 % (était 88,8 %)
	21,4 % (était 18,6 %)	18,2 % (était 8,3 %)
	2 %	3 % (était 2,8 %)

*\*liste non exhaustive –  
données DEKRA à mi-juin 2018*

Chiffres nationaux : VL : 20,5 % majeurs ; 1,5 % critiques / PL : 16,5 % majeurs ; 3% critiques

*"Après bientôt deux mois de mise en service de la nouvelle directive, un premier bilan permet de constater que le taux des contre-visites est de 21,3% pour les défaillances majeures et de 1,8% pour les défaillances critiques" explique Karine Bonnet. "Le taux de contre-visites au total est actuellement de 23,1% comparé au taux de 18,7 % en 2017, taux plus rassurant que les prévisions d'avant la mise en vigueur du 20 mai 2018 et conforme à nos propres prévisions."*

Ce renforcement du contrôle technique a également modifié le niveau de qualification des contrôleurs techniques et a conduit les réseaux à créer de nouveaux modules de formation pour les contrôleurs.

« 2018 est une année de transition pour répondre aux besoins de ce contrôle plus pertinent et pour anticiper la prochaine échéance réglementaire du contrôle technique en faveur de l'environnement de janvier 2019" précise Karine Bonnet. "Nous mettons tout en œuvre pour accompagner notre réseau de plus de 1700 centres et répondre aux différentes interrogations des automobilistes sur ces changements via différents supports de communication simples et clairs disponibles en centre et sur Internet".

Vidéo expliquant les récents changements réglementaires disponible sur :  
<https://www.dekra-norisko.fr/guides/nouveau-contrôle-technique-2018-tout-savoir-sur-lareforme,id-1239>

Pour accompagner sa clientèle de professionnels avec les poids lourds, DEKRA propose un service qui va au-delà du simple contrôle technique :

- Des plages horaires réservées pour une prise en charge le plus rapidement possible
- Le rappel d'échéance de validité des contrôles des véhicules
- La mise à disposition de semi-remorques chargées pour faciliter le passage des tracteurs seuls
- Le statut de client en compte, qui permet de bénéficier d'avantages tels que la facturation centralisée et la création d'un numéro d'identification valable dans l'ensemble des centres DEKRA en France
- Un service client dédié au 08 92 70 14 15 (0,35€/min) pour accompagner ses clients tout au long du process.

*"Plus que jamais le réseau de DEKRA Automotive se rapproche des professionnels en densifiant son maillage territorial afin de limiter le temps de trajet et d'immobilisation des véhicules, poursuit Karine Bonnet. Nous comprenons leurs besoins et nous leur proposons des solutions et des services pour faciliter leur quotidien."*

#### **A propos de DEKRA :**

*Depuis 90 ans, DEKRA s'engage pour la sécurité. Fondé en 1925 à Berlin sous le nom de Deutscher Kraftfahrzeug-Überwachungs-Verein e.V., DEKRA est aujourd'hui l'un des plus grands organismes d'expertise au monde. Filiale de DEKRA e.V., DEKRA SE gère les activités opérationnelles du groupe. En 2017, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,1 milliards d'euros. Le groupe emploie actuellement 44 000 personnes dans plus de 50 pays sur cinq continents. Ses experts qualifiés et indépendants proposent, pour améliorer la sécurité sur la route, au travail ou à la maison, des services couvrant aussi bien le contrôle technique de véhicules, l'expertise, la gestion et le règlement de sinistres, le contrôle industriel et de bâtiments, le conseil en sécurité, le contrôle et la certification de produits et de systèmes. La vision 2025 de DEKRA est d'être le partenaire global pour un monde plus sûr.*

#### **A propos de DEKRA Automotive :**

*Numéro 1 mondial avec 26 millions de contrôles techniques réalisés dans 33 pays, DEKRA Automotive gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec près de 1700 établissements l'ensemble du territoire national pour des contrôles techniques automobiles (1534 centres) et poids lourds (160 centres) garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité. DEKRA Automotive gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO Auto et AUTOCONTROL et 1 enseigne DEKRA pour le poids lourds et réalise près de 6.4 millions de contrôles par an. Acteur engagé sur la sécurité routière, DEKRA Automotive poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 90 ans en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre.*